



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

CONCOURS PARTICULIER
POUR LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET DÉPARTEMENTALES

ÉQUIPEMENT MATÉRIEL ET MOBILIER

Constitution du dossier de demande de subvention

Les dossiers doivent être adressés à la préfecture du département de ressort, avec copie à la DRAC, par voie électronique et par voie postale (deux exemplaires du dossier pour des dépenses inférieures à 1 M€ TTC, trois exemplaires au-delà de ce montant).

Vous pouvez vous référer à la fiche recensant les coordonnées des différents services de l'État.

Liste des pièces à fournir

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier
 - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC
 - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s)
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget communal de l'année en cours pour l'opération
 - sollicitant une subvention de l'État
 - indiquant la surface de plancher du bâtiment équipé
- Plan de financement en H.T daté et signé

- Échéancier pluriannuel ~~éventuel~~ des dépenses s'il s'agit d'un projet pluriannuel, daté et signé
- Devis détaillé du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet
- Schéma d'implantation au 1 cm/m
- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnées(s) de la ou des personnes référentes

Veuillez noter que la date limite de réception des dossiers est fixée
au 12 juin 2020